



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 23 Juin 2016

**Présents** : M. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean Claude Desrues, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON, Priscillia ARVIN-BEROD, Stéphanie PERNOD.

**ABSENTS excusés** : Franck PRADEL, qui donne pouvoir à M. Pierre BESSY, et Jean LABROUSSE qui donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ.

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur LEGOUX Philippe a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 Mai 2016**

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 Mai 2016, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 24 Mai 2016 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **Proposition d'inscription d'une question supplémentaire non prévue à l'ordre du jour et examen**

Monsieur le Maire demande s'il est possible d'ajouter une question à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de subvention pour les travaux d'accessibilité de l'école et de la garderie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et examine aussitôt cette question.

### **Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité à l'école et garderie de Praz sur Arly**

Monsieur le maire, Yann Jaccaz expose que des travaux inscrits au budget peuvent être soutenus par des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental. Il est prévu au budget 37 000€ d'aménagement pour l'école et 3 000€ pour la garderie. Il est possible d'obtenir jusqu'à 30% d'aide soit 12 000€ par service.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le maire à faire ces demandes.

Approuvé à l'unanimité.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

### DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2016

#### QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

##### **1. SDIS – Fusion des casernes de Megève et Praz-sur-Arly**

Monsieur le Maire expose le souhait des pompiers de fusionner les centres de secours de Praz-sur-Arly et de Megève dès ce début d'été. Le transfert et la réorganisation des deux postes permettraient t plus d'efficacité et régleraient les soucis d'effectifs sur chaque caserne indépendante. Ce choix des pompiers, appuyé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), doit ainsi améliorer les conditions d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires dont le nombre est jugé très juste dès que certains d'entre eux sont malades ou blessés. Les autres pompiers sont alors obligés de multiplier les gardes, entraînant un rythme parfois difficile à soutenir.

Avec la nouvelle organisation proposée, l'ensemble des pompiers seraient basés à la caserne de Megève (les locaux pralins seraient abandonnés et rendus à la mairie de Praz).

La principale inquiétude qui était soulevée concernait la rapidité d'intervention à partir du moment où les pompiers arriveraient de Megève. Mais le SDIS a présenté un projet d'organisation totalement rassurant de ce point de vue puisque la caserne est organisée en gardes postées, à savoir la présence permanente de pompiers prêts à partir en intervention contrairement à Praz où les sapeurs-pompiers volontaires sont bipés et doivent donc rejoindre la caserne depuis leur travail ou leur domicile avant de pouvoir se changer et partir en intervention. L'arrivée des pompiers sera donc encore plus rapide qu'auparavant.

Monsieur le Maire précise que ce type de projet de fusion est vraiment fait à la demande des pompiers eux-mêmes, ce qui est assez rare pour être souligné. Dans beaucoup d'autres endroits, c'est souvent un choix imposé et non désiré.

M. Philippe LEGOUX demande si ce transfert nécessite d'agrandir la caserne de Megève et si ces opérations vont concerner Demi-Quartier ou Combloux à terme.

Monsieur le Maire explique que les pompiers de Demi-Quartier sont déjà intégrés à la caserne de Megève. Quant aux Comblorans, ils ont été sollicités dans les discussions pour fusionner. Ils ne sont pas hostiles au projet, mais demandent un peu plus de temps pour préparer une possible fusion.

Il confirme par ailleurs que le SDIS réfléchit à l'agrandissement du bâtiment existant, mais que cela n'est pas prévu à court terme. Le sujet a été évoqué en conseil syndical du SIVOM du Jaillet où la mairie de Megève suggérait que la compétence « caserne des pompiers » soit ajoutée à celles déjà exercées par le SIVOM (qui, actuellement, a déjà compétence sur la caserne de gendarmerie). Les élus auront donc à en débattre d'ici quelques temps.

M. Pierre BESSY évoque le groupe des jeunes sapeurs pompiers, dont la remise de galons a eu lieu vendredi à Megève, et les valorise en soulignant leur comportement remarquable et volontaire. Il se voit rassuré que la jeune relève s'implique de cette façon au service des autres.

Le Conseil Municipal est donc appelé par le SDIS et le Préfet à donner son accord pour cette fusion des deux centres de secours.

Approuvé à l'unanimité

## **2. Approbation modification du PLU N°2**

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre village, un emplacement réservé était prévu au Plan Local d'Urbanisme pour une nouvelle voie allant de la route de la Tonnaz à la RD1212 le long du ruisseau du Praz. Cet emplacement réservé doit être décalé pour sortir sur l'emplacement de l'hôtel Les 4 As plutôt qu'en face de la Maison de la Presse.

Il est aussi prévu un changement de la réglementation de l'article AUA6 concernant le retrait du domaine public de 4 mètres à 2 mètres et de l'article AUA10 sur la hauteur des bâtiments construits de 14 mètres à 12 mètres de hauteur.

Les personnes publiques associées qui ont été interrogées n'émettent pas d'avis défavorables. Le registre mis à disposition du public pour recevoir d'éventuelles remarques est, lui, resté vierge.

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour informer aussi le public sur les dossier de l'hôtel les 4 AS, situé dans le périmètre de l'étude de requalification du centre du village. Il a rappelé que l'établissement faisait l'objet d'une liquidation judiciaire. Le mandataire chargé du dossier avait fait appel à candidatures pour le rachat du bâtiment et des parcelles adjacentes. Seul l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF74) s'était porté candidat (pour le compte de la mairie). Le juge commissaire avait approuvé la vente le 30 septembre, mais la propriétaire (SCI Thesaura) avait fait appel de la décision. La cour d'appel de Chambéry a rendu sa décision le 3 mai, confirmant la vente des 4 As à l'EPF74. La commune va donc être prochainement propriétaire du bien. Cela permettra une très bonne avancée dans le dossier d'aménagement du centre village, même s'il reste encore, à ce jour, la problématique de l'hôtel du Val D'arly, dont l'acquisition est toujours en cours de négociation via l'EPF.

Les élus sont donc invités à tirer le bilan de la mise à disposition du public du registre de modification simplifiée N°2 du PLU et d'approuver cette modification. Elle sera applicable un mois après la publication au recueil des actes administratifs et des parutions des annonces légales.

Approuvé à l'unanimité

### **Questions soumises à décision du conseil sur proposition des adjoints au maire**

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

### **Questions soumises a décision du conseil sur proposition des rapporteurs des commissions municipales**

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

### **Questions soumises à décision du conseil sur proposition des conseillers municipaux**

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

## Communications et questions diverses

Néant

Monsieur le maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20h35.

Procès verbal de séance dressé le 24 Juin 2016 par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du 23 Juin 2016.

Signé Philippe LEGOUX, secrétaire de séance

Vu pour être affiché le \_\_\_\_\_ conformément aux prescriptions de l'article L2121.25  
du code général des collectivités territoriales.

Le maire, Yann JACCAZ